



DOSSIER DE PRESSE

**ASAV - Alliance des services aux véhicules
devient**

APAM

Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité



SOMMAIRE

L'APAM : UN NOUVEAU DÉPART	3
UN SPECTRE DE MÉTIERS INÉDIT	4
UNE REPRÉSENTATIVITÉ RENFORCÉE	4
DES SYNERGIES INTER-ORGANISATIONS	4
UNE INDÉPENDANCE CONSERVÉE POUR LES ORGANISATIONS MEMBRES	4
L'APAM EN CHIFFRES	5
PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE	5
HISTORIQUE	5
LES VALEURS FONDATRICES	6
PRÉSENTATION DES ADHÉRENTS DE L'APAM	7
LA FEDA (FÉDÉRATION DE LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE)	7
LA FNA (FÉDÉRATION NATIONALE DE L'AUTOMOBILE)	8
LE SNCTA (SYNDICAT NATIONAL DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE)	9
LE SPP (SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU)	10
L'UNIDEC (UNION NATIONALE INTERSYNDICALE DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE)	10

L'APAM : UN NOUVEAU DÉPART

L'ASAV intègre deux nouvelles organisations professionnelles et devient l'APAM.

La FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) et la FEDA (Fédération de la Distribution Automobile) adhèrent à l'ASAV qui devient l'APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité). Cette Alliance ouvre de nouvelles perspectives. L'arrivée de ces deux acteurs majeurs et historiques de l'aval de la filière automobile permet d'unir et de mutualiser les forces, de conforter une représentativité au sein de la branche (déjà acquise pour l'ASAV et la FNA) en démultipliant son audience.

L'APAM regroupe désormais les cinq organisations professionnelles suivantes :

- ★ La Fédération de la Distribution Automobile (FEDA) ;
- ★ La Fédération Nationale de l'Automobile (FNA) ;
- ★ Le Syndicat National du Contrôle Technique Automobile (SNCTA) ;
- ★ Le Syndicat des Professionnels du Pneu (SPP) ;
- ★ L'Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC).



UN SPECTRE DE MÉTIERS INÉDIT

En agrégeant l'ensemble des positionnements métiers de ses membres, **toutes les professions de la filière aval** de l'automobile sont désormais représentées au sein de l'APAM.



L'Alliance couvre ainsi **l'ensemble des services de l'automobile** ainsi que les **métiers de la distribution de pièces** et d'équipements pour l'automobile et les véhicules industriels. Les acteurs de la distribution, jusqu'alors isolés, sont dorénavant pleinement associés aux discussions et interagiront au quotidien avec l'ensemble des métiers des services de l'automobile.

Ce **regroupement inédit** permet à l'APAM de se positionner sur l'ensemble des problématiques d'une filière automobile en pleine mutation et d'intervenir de manière concertée sur des sujets déterminants pour son avenir. L'APAM a plus que jamais vocation à porter et défendre les positions de ses membres auprès des pouvoirs publics et de réaffirmer leur rôle dans la transformation du monde de l'automobile, du transport et des mobilités.

UNE REPRÉSENTATIVITÉ RENFORCÉE

L'alliance de ces 5 organisations les conforte **en matière de représentativité**. Jusqu'à présent, seules l'ASAV et la FNA ont été officiellement reconnues représentatives par le **Ministère du Travail** dans la branche des services de l'automobile. Pour rappel, la **FEDA membre historique de la CGI**, intervient dans la branche du Commerce de Gros. En créant un pont entre les professionnels de la réparation et du service et ceux de la logistique pièces, l'APAM porte la voix de plus **de 8000 professionnels**.

L'ASAV et la FNA, les **deux syndicats représentatifs** de l'Alliance, le resteront et agiront individuellement de manière indépendante jusqu'en 2021. Ils continueront à contribuer à un dialogue social ouvert et constructif au sein de la branche des services de l'automobile.



DES SYNERGIES INTER-ORGANISATIONS

Plus de complémentarité, c'est ce que promet la nouvelle Alliance. Le rapprochement de ces 5 organisations permet de **rompre le cloisonnement** et de **favoriser les synergies**. Un service social a déjà été mis en place au sein de l'APAM. Les administrateurs ont à cœur de poursuivre dans cette voie en partageant à court terme, d'autres compétences, services ou événements.

Ces synergies prennent corps en fonction des besoins exprimés par chacun des membres. Des moyens humains et techniques des organisations adhérentes sont affectés au sein de l'APAM pour participer aux projets communs. A terme, l'Alliance vise à créer une coopération créative par le biais de groupes de travail inter-organisations.

UNE INDÉPENDANCE CONSERVÉE POUR LES ORGANISATIONS MEMBRES

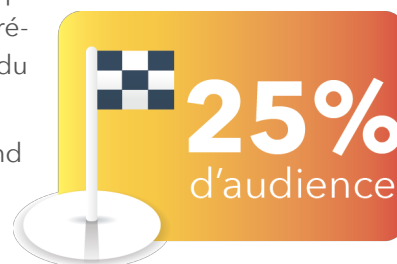
Chaque organisation adhérente de l'APAM bénéficie d'une reconnaissance acquise depuis de nombreuses décennies dans son champ professionnel. Cette alliance permet de tirer le meilleur profit de ces expertises dans tous les métiers. Au sein de l'Alliance, les structures conservent leur identité et

leur autonomie d'action. Pour les adhérents de ces organisations, le fonctionnement et l'accompagnement dont ils bénéficient restera inchangé. Chacune des organisations continue d'agir en son nom et en toute liberté sur tous les sujets directement liés à l'exercice des métiers qu'elle défend.

L'APAM EN CHIFFRES

Au niveau de la branche des services de l'automobile, l'APAM passerait la barre des **25% d'audience** entreprises. Le seuil de représentativité étant actuellement fixé à 8%. Ce qui la placerait dans le **top 30 des organisations patronales** déclarées représentatives en France en 2017 sur les 289 répertoriées par le Ministère du Travail et l'AGFPN.

Au sein de l'APAM, la FNA est l'organisation regroupant le plus grand nombre d'entreprises et de salariés, devant le SPP.



PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE

HISTORIQUE

2014

L'Alliance des Services aux Véhicules est créée **le 8 juillet 2014**. L'organisation a vocation à regrouper les **organisations professionnelles d'employeurs spécialistes** œuvrant au sein de la branche des services de l'automobile, c'est à dire les organisations positionnées sur un seul champ professionnel ou un seul métier.

Les membres fondateurs de l'ASAV sont :

- ★ Le Syndicat National du Contrôle Technique Automobile (SNCTA) ;
- ★ Le Syndicat des Professionnels du Pneu (SPP) ;
- ★ L'Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite (UNIDEC).



2015

Mai 2015, l'ASAV est officiellement présentée à l'ensemble de ses partenaires et à la presse lors d'une Conférence qui se déroule à l'Hôtel Peninsula.

2017

L'arrêté du 27 décembre 2017 fixe la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des services de l'automobile (1090). L'ASAV est officiellement déclarée représentative aux côtés du CNPA et de la FNA.

2018

Juin 2018, Jean-Louis Bouscaren est élu Président de l'ASAV. Il succède à Yann Blard ancien Président du SPP.

Novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASAV valide de nouveaux statuts. L'ASAV devient l'APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité).

Décembre 2018, l'APAM accueille la FEDA et la FNA. La FNA conserve sa représentativité jusqu'à la prochaine mesure d'audience de représentativité qui sera publiée en 2021.

Décembre 2018, l'Alliance est signataire de l'acte de naissance de l'OPCO-M. Elle est déclarée membre fondateur.



LES VALEURS FONDATRICES

L'Alliance est un modèle de **partenariat souple et efficace** entre des organisations professionnelles habituées à agir en toute autonomie.

Le **respect des diversités professionnelles** et **l'équité entre membres** sont les deux valeurs fondatrices de l'APAM.

PRÉSENTATION DES ADHÉRENTS DE L'APAM

LA FEDA (FÉDÉRATION DE LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE)



La **Fédération de la Distribution Automobile** (FEDA) constitue une organisation majeure de la filière aval de l'automobile. Elle porte depuis plus de quarante ans la voix de la distribution indépendante qui représente aujourd'hui 35.000 emplois dans plus de 1.300 points de vente et ateliers. Formant un maillage de tout le territoire et notamment des zones rurales, les adhérents de la FEDA contribuent grandement aux mobilités du quotidien.

Les actions de la FEDA s'appuient sur 4 piliers déterminés :

- ★ Le pilier juridique, social et convention collective du commerce de gros au sein de la CGI dans laquelle notre Fédération siège en qualité d'administrateur,
- ★ Le pilier de la formation incluant l'AFCODMA,
- ★ Le pilier des groupes métiers (Diesel et nouvelles technologies, Distribution peinture, Moteur, Véhicules industriels),
- ★ Le pilier lobbying assuré par la FEDA au niveau national et Européen en collaboration avec la FIGIEFA.

LES INSTANCES ET ÉLUS

La FEDA est présidée par M. Alain Landec.

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres. Au sein du bureau, siègent : Bernard Bru-neaux (Vice-président), Jean-Philippe Gobert (Vice-président), Franck Lorinet (Trésorier), Stéphane Antiglio, Franck Baduel, André Brutinel, Patrick Gandon, Eric Girot, Vincent Laurent, Benoit Migeon, Christophe Mounet, Hélène N'Guyen, Aymeric Sereng.

LES ADHÉRENTS

La FEDA représente les acteurs de la distribution automobile.

REPRÉSENTATIONS

En France, la FEDA représente ses adhérents notamment sur les volets juridique et social au sein de la CGI dans laquelle la Fédération siège en qualité d'administrateur.

Elle intervient dans le domaine de la formation via l'AFCODMA.

Elle assure des actions de lobbying au niveau national et Européen en collaboration avec la FIGIEFA

LA FNA (FÉDÉRATION NATIONALE DE L'AUTOMOBILE)



Créée en 1921, la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) est l'organisation professionnelle représentative par excellence des entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité. Ces professionnels de proximité constituent 95 % des entreprises de la filière de l'aval de l'automobile qui cultivent la confiance auprès des consommateurs. Par leur sens du contact et leur savoir-faire, ils sont les leviers indispensables pour un déploiement effectif de la mo-

bilité d'aujourd'hui et de demain.

La FNA, dont les valeurs sont la proximité, la confiance et l'indépendance, agit à tous les niveaux pour faire reconnaître et appliquer :

- ★ Le libre choix du professionnel de l'automobile par les consommateurs, seul levier pour maintenir une libre concurrence entre tous les acteurs ;
- ★ La transition énergétique et entretien du parc roulant : lobbying, communication et services opérationnels dédiés aux TPE pour réussir cet enjeu majeur ;
- ★ L'accès aux données techniques des véhicules : adoption au niveau européen et français d'un juste cadre indispensable pour assurer aux professionnels la pérennité de leurs métiers dans une économie digitalisée ;
- ★ La valorisation du maillage territorial des entreprises artisanales et plus généralement des TPE, socle d'un droit à la mobilité pour tous ;
- ★ L'accompagnement des entreprises : information et assistance sur mesure en matière juridique et social, formation professionnelle, solutions techniques et commerciales.

La FNA bénéficie d'un important réseau national de services de proximité grâce aux 60 groupements professionnels qu'elle fédère sur le territoire. Une présence départementale et régionale qui lui permet d'optimiser la capacité d'intervention des professionnels du secteur.

De plus, la FNA dispose de structures intégrées, le CFPA France (1984) et Centarauto (1985) proposant respectivement une offre de formation élargie à tous les professionnels de l'automobile, et des solutions numériques pour fidéliser leur clientèle et développer leur activité depuis plus de 30 ans.

LES INSTANCES ET ÉLUS

La FNA est présidée par M. Gérard Polo.

Le Bureau Fédéral est composé de : René RIGAUD (Président d'honneur), Gérard POLO (Président national), Gérald SGOBBO (1er Vice-président), Geneviève JOLLY (Vice-présidente), Raymond MINEZ (Vice-président), Luc GOILLANDEAU (Trésorier), Yves BEVAND (Secrétaire général), Alain BONZI (Secrétaire général-adjoint), Thierry PROMSY (Trésorier-adjoint), Jean-Louis REMAUD (Membre du Bureau)

LES ADHÉRENTS

La FNA représente tous les professionnels du commerce de la réparation automobile et des services associés. Composée en branches métiers structurées (carrosserie, maintenance-vente, carburants, contrôle technique, dépannage-remorquage-fourrières, école de conduite par l'intégration de l'UNIC ...), la FNA participe en amont, comme en aval, à tous les sujets métiers impactant la vie d'un véhicule, de sa commercialisation à sa destruction.

La FNA accompagne et soutient tout particulièrement les entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité, qu'ils soient ou non affiliés à un réseau constructeur, distributeur, équipementier ou autre.

REPRÉSENTATIONS

La FNA administre les organismes paritaires de la profession des services de l'Automobile, notamment IRP Auto (Institution de Retraite et de Prévoyance), IPSA (Institution de Prévoyance des Salariés de l'Automobile, du Cycle et du Motocycle), IRP AUTO Retraite ARRCO, APASCA (Association Paritaire d'Action Sociale et Culturelle de l'Automobile, du Cycle et Motocycle), ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile), GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile). Elle est membre fondateur de l'OPCO-Mobilité (OPCOM).

La FNA est adhérente à la CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services) et à l'U2P (Union des Entreprises de Proximité).

Au niveau Européen, elle préside depuis 1994 l'AESRA (Association Européenne des Services et de la Réparation Automobile). Avec 7 autres pays membres, la FNA fédère l'Artisanat Automobile européen et défend ses intérêts auprès des institutions et organismes européens.

LE SNCTA (SYNDICAT NATIONAL DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE)



Le SNCTA a été créé en 1987, bien avant que la réglementation impose le contrôle technique en France. A cette époque, il n'existait pas encore de réseaux et les indépendants avaient fait le choix de se doter du matériel spécifique au contrôle, en dehors de toute activité de réparation.

En 1992, une Directive européenne rend le contrôle technique obligatoire et la profession est réglementée.

En 2005, le SNCTA participe indirectement à la reprise de tous les centres de contrôle (23) appartenant aux DRIRE par le biais de l'un de ses membres.

Plus récemment, le SNCTA est à l'origine de plusieurs procédures contre l'État, notamment concernant les centres auxiliaires de contrôle des poids-lourds. Ces actions ont notamment abouti à une décision du Conseil d'État ordonnant la fin de ce type d'activité au sein des garages en 2016.

LES INSTANCES ET ÉLUS

Le SNCTA est présidé par M. Roland Thevenoux.

LES ADHÉRENTS

Le SNCTA regroupe des centres de contrôle indépendants, séparés de la réparation automobile. Il regroupe environ 550 entreprises indépendantes.

REPRÉSENTATIONS

Le SNCTA administre via l'APAM les organismes paritaires de la profession des services de l'Automobile, notamment IRP Auto, IPSA, APASCA, ANFA, GNFA.

Il assure des actions de lobbying au niveau national auprès du Ministère de la Transition énergétique

et solidaire et du Secrétariat d'état aux transports.

LE SPP (SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU)



Le Syndicat des Professionnels du Pneu a été créé en 1929. En 1954, il est à l'origine de la création de BIPAVÉR (Organisation Européenne du rechapage). Les grandes étapes qui marquent ensuite la vie du syndicat ont lieu durant les années 1980/90, avec la structuration de réseaux de distribution. Le premier d'entre eux se crée au sein même du SPP, le réseau Point S.

Le SPP a récemment agi pour défendre les activités de rechapage face à la menace des pneus poids lourds mono-vie en provenance d'Asie. Il milite pour un aménagement de la réglementation intégrant l'utilisation des pneus hiver. Il a déployé de nombreuses actions de promotion de ses métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi. Il produit régulièrement de nombreuses études et analyses sur le marché du pneumatique en France.

LES INSTANCES ET ÉLUS

Le SPP est présidé par M. Michel Vilatte. Le Grand Bureau est composé de 16 membres où siègent les dirigeants des réseaux de distribution spécialistes et des entreprises d'activités connexes.

LES ADHÉRENTS

Le SPP regroupe aujourd'hui plus de 1000 entreprises de distribution spécialisée indépendantes ou affiliées à 8 grands réseaux ou enseignes nationales et les principales sociétés de manufacture de pneumatiques ainsi que les grossistes, les importateurs et les équipementiers.

REPRÉSENTATIONS

Le SPP administre via l'APAM les organismes paritaires de la profession des services de l'Automobile, notamment IRP Auto, IPSA, APASCA, ANFA, GNFA.

Il siège également dans diverses instances notamment le Comité de suivi de la Filière recyclage de pneumatiques au sein du Ministère de la Transition énergétique et solidaire et de la CPC Commerce et Distribution auprès du Ministère chargé de l'Emploi. Le SPP est adhérent de la CGI (Commerce de Gros)

L'UNIDEC (UNION NATIONALE INTERSYNDICALE DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE)



L'UNIDEC a été créée en 1982. Progressiste, elle s'est donnée comme objectif de faire des propositions constructives pour que l'enseignement de la conduite continue d'exister et d'évoluer. La seule finalité demeurant l'amélioration de la Sécurité Routière.

L'UNIDEC a notamment œuvré en 2014 pour que tous les candidats au permis de conduire puissent se présenter (ou se représenter) à l'examen dans des délais raisonnables. Ce qui a amené le Ministre de l'époque à prendre en urgence plusieurs mesures visant à réduire ces délais notamment en recentrant la mission des examinateurs.

Elle tente actuellement de faire entendre raison à nos élus qui multiplient les effets d'annonce sur la baisse du prix de permis de conduire. Rappelant que celle-ci ne pourra qu'entraîner une dégradation

de la qualité de l'enseignement et la mise en péril des entreprises et des jeunes automobilistes.

LES INSTANCES ET ÉLUS

L'UNIDEC est présidée par M. Patrick Mirouse. Le vice-président et ancien Président de l'UNIDEC, M. Jean-Louis Bouscaren est actuellement Président de l'APAM.

LES ADHÉRENTS

L'UNIDEC regroupe environ 600 entreprises dans toute la France. Les exploitants sont des indépendants ou sont rattachés à des groupements nationaux (notamment ECF, CER, ...)

REPRÉSENTATIONS

L'UNIDEC administre via l'APAM les organismes paritaires de la profession des services de l'Automobile, notamment IRP Auto, IPSA, APASCA, ANFA, GNFA.

Elle siège au Conseil Supérieur de l'Éducation Routière (C.S.E.R).

L'UNIDEC participe activement à toutes les réunions de concertation et de travail organisées notamment par la Direction de la Sécurité Routière et par le Ministère de l'intérieur. Elle a été récemment invitée à exposer ses arguments à l'Élysée et au Ministère de l'économie et des Finances.



Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité - APAM
89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris - Tél : 01 43 45 96 96